

## **AVIS PUBLIC**

## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a adopté, lors de sa séance tenue le 7 décembre 2021 à 19 h, le règlement suivant :

 Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant la construction de mezzanines dans le secteur Louis-H.-La Fontaine (01-275-134).

Le 19 janvier 2021, le certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal a été délivré et le règlement est maintenant en vigueur.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement mentionné ci-dessus à la mairie de l'arrondissement située au 6854, rue Sherbrooke Est, durant les heures normales d'ouverture.

FAIT À MONTRÉAL, CE 21<sup>E</sup> JOUR DE JANVIER 2021.

La secrétaire d'arrondissement,

Dina Tocheva